



Les Archers de l'Ovalie

CONSIGNES DE FREQUENTATION DE LA SALLE DE SPORT FLEMMING

Saison 2020-2021

version du 18 septembre 2020

Pour cette saison 2020-2021, la participation en salle Flemming des débutants et confirmés s'entend dans le respect des consignes FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) et de la Ville de Sassenage, consignes relatives à la lutte contre le coronavirus (distanciation physique en particulier) disponibles sur le site de la FFTA ou du club (<https://lesarchersdelovalie.sportsregions.fr/>) :

Le bureau et son Président synthétisent les données ci-dessus, émettent des consignes applicables comme le règlement du club compte tenu de certaines urgences des décisions à prendre.

Dans les grandes lignes :

Les portes extérieures de Flemming restent fermées, pas d'entrée libre. Il conviendra **le lundi soir** de contacter en cas de longue attente extérieure l'entraîneur (Marc Phelebon au 06 30 92 45 02).

Pour les archers : Venir avec un stylo pour signer le registre de présence, avec un masque porté en entrant (lieu clôt) et en tenue adaptée. La dotation en gel hydroalcoolique est nécessaire également, même si le club en fourni.

Passage aux toilettes obligatoires pour lavage des mains OU gel hydroalcoolique perso.

Registre de présence à signer avec son stylo pour mise à disposition des autorités sanitaires si besoin (découverte d'un cluster)

Port du masque obligatoire hors pratique sportive. Cela s'entend pour les archers, pas de masque pour une pratique entre la zone de repos des arcs et le fond de la salle côté blasons, incluant donc la zone de tir.

Sur la ligne de tir, sera définie un espace de 1 mètre de chaque côté de l'archer (soit 1 archer/2mètres), les encadrants restent masqués puisqu'ils s'approchent des archers (pour corriger la position par exemple). Il y aura tir en deux vagues.

Départ de la salle : compte tenu de ses dispositions, départ par la sortie Sud, côté petit parking et non pas côté piste d'athlétisme pour ne pas croiser un tireur.